

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 04/07/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à David CICALA, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

**DELIB 2017.07.10.3****OBJET : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du groupe scolaire les Moines**

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres restreint a été lancé le 5 avril 2017 afin de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du groupe scolaire Les Moines.

Cette procédure est composée de deux phases :

- Une phase d'appel à candidatures ;
- Une phase de remise d'offres pour les candidats admis à présenter une offre.

La date limite de réception des candidatures avait été fixée au vendredi 5 mai 2017 à 12h00.

33 groupements ont répondu.

A l'issue de l'analyse des candidatures et de la réunion de la commission d'appel d'offres du 15 mai 2017 à 17 h 15, cinq équipes ont été admises à présenter une offre :

- DASSONVILLE DALMAIS – PR'ECO – AXESS Ingénierie et DIDIER PIERRON DPI ;
- L'ATELIER 127 – SYNAPSE ;
- ATELIER ESPACE ARCHITECTURE – TECODES – PROJELEC ;
- L'ATELIER ARCHITECTES – CABINET DENIZOU – PHILAE - TECBAT ;
- TABULA RASA – SOUBEYRAN SARL - GES SA – GENIM SARL.

Ces cinq équipes avaient jusqu'au vendredi 23 juin 2017 à 17 h 00 pour remettre une offre.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

1. Valeur technique de l'offre au vue de la note méthodologique pondérée à 60 % ;
2. Prix pondéré à 40 %.

En outre, une audition de ces cinq équipes s'est tenue le jeudi 29 juin 2017. Cette audition a consisté en la présentation de leur proposition avec échanges de questions / réponses afin de vérifier que le sujet ait été bien appréhendé.

Une note a été attribuée à chaque équipe et fait partie intégrante de la note finale de la façon suivante :

Note finale = (Note obtenue au regard du prix et de la valeur technique + note obtenue à l'audition) / 2

Après classement et validation de la commission d'appel d'offres en date du 3 juillet 2017, il est proposé de retenir l'équipe suivante : TABULA RASA – SOUBEYRAN SARL - GES SA – GENIM SARL.

Le montant de la rémunération s'élève à 140 000€ HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du groupe scolaire Les Moines à l'équipe TABULA RASA – SOUBEYRAN SARL - GES SA – GENIM SARL.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 11/07/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 11 juillet 2017 11/07/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170710-lmc12426-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.